

Pernod Ricard

Siège social : 12, place des Etats-Unis – 75116 Paris
Société Anonyme au capital de 411 403 467,60 euros
RCS : 582 041 943 R.C.S. Paris

Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des paragraphes 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 30 juin 2016

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016

MAZARS
Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

DELOITTE & ASSOCIES
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Pernod Ricard

Siège social : 12, place des Etats-Unis - 75116 Paris
Société Anonyme au capital de 411 403 467,60 Euros

RCS : 582 041 943 R.C.S. Paris

**Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du code de
commerce relatif au montant global des versements effectués
en application des paragraphes 1 et 4 de l'article 238 bis du code général
des impôts pour l'exercice clos le 30 juin 2016**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des paragraphes 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 30 juin 2016, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président - Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de Commissariat aux Comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 30 juin 2016. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des paragraphes 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des paragraphes 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts, et la comptabilité dont il est issu, et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2016.

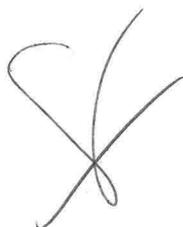
Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des paragraphes 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 1 396 328 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2016.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des paragraphes 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 19 septembre 2016

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

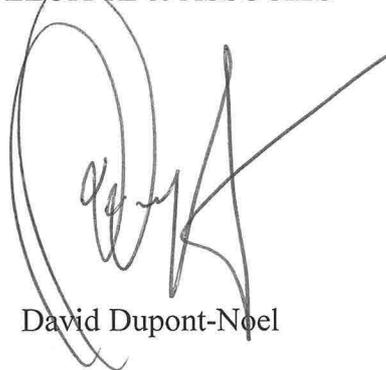


Isabelle Sapet



Erwan Candau

DELOITTE & ASSOCIES



David Dupont-Noël



Pernod Ricard

MAZARS
61, Rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex

DELOITTE et Associés
185, Avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine

PARIS, le 08 septembre 2016

Messieurs,

Nous vous confirmons que le montant des dons et mécénat versés par la Société PERNOD RICARD SA, au titre de l'article 238 bis du Code général des impôts, s'élève pour l'exercice clos le 30 juin 2016 à :

1 396 328 €

Alexandre RICARD
Chairman and Chief Executive Officer